

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

Procès Verbal du Collectif CAPAS

Maisons des Associations

21 Mai 2012

20H00-22H00

Présents :

Nom	Prénom	Association	Mail
Béatrice	CORTELLINI	Solidarité Femmes	bc@solidaritefemmes-ge.ch
Lydia	SCHNEIDER	SOS Femmes	lschneider@sosfemmes.ch
Martine	CHAPONNIERE	SOS Femmes	martine@chaponniere.com
Joëlle	ROCHAT	LESTIME	info@lestime.ch
Janine	MOSER	CAMARADA	Janine.moser@camarada.ch
Maurice	GARDIOL	Camarada	maurice.gardiol@camarada.ch
Judith	SAULMIER	APAJ	info@apaj.ch
Jacques	BRUNNER	APAJ	info@apaj.ch
Yaël	LIEBKIND	La Main Tendue	yael.liebkind@143.ch
Laetitia	CARRERAS	CCSI	lcarreras@ccsi.ch
Marie	ANDERFUHREN	Aspasie	marie.anderfuhren@hesge.ch
Marianne	SCHWEIZER	Aspasie	mschweizer@aspasie.ch
Isabelle	CHATELAIN	CGV	cgv@swissonline.ch
Lola	SASSON	CGV	cgv@swissonline.ch
Maurice	DEMONT	Pro Senectute	maurice.demont@ge.pro-senectute.ch
Massimo	LANZONI	L'Orangerie	info@lorangerie.ch
Pierre-Yves	GUYET	L'Orangerie	info@lorangerie.ch
Pauline	SAVELIEFF	L'Orangerie	info@lorangerie.ch
Agnes	WAHLI	Accueil de Nuit	agnes-wahli@swi.salvationarmy.org
Evelyne	MORAL	Service Social CIG	morali@comisa.ch
Christelle	PERRIER	Bateau Genève	christelle@bateaugenève.ch
Colette	FRY	Centre LAVI	colette.fry@centrelavi-ge.ch
Albert	RODRIK		al-rodrik@bluewin.ch
Gwenaëlle	SIDIBE	Rien ne va plus	g.sidibe@riennevaplus.org
Fabienne	SAUNIER	F-Information	f.saunier@f-information.org
Martine	CHENOU	Couple et Famille	mchenou@coupleetfamille.ch
Danielle	JAQUES	Office Protestant de consultations conjugales et familiales	danielle.jaques@opccf.ch
Sylvie	REVERDIN	Pro-Juventute	sylvie.reverdin@proju.ch
Blaise	ORTEGA	Arcade 84	ortegabl@yahoo.fr
Dominique	FROIDEVAUX	Caritas	dominique.froidevaux@caritas-ge.ch
Geneviève	BORDRY	F-Information	g.bordry@f-information.org
Alain	RIESEN	Arcade 84	riesenalain@hotmail.com
Christyl	VASSEROT		chris_vasserot@hotmail.com
Nathalie	FAVRE		nathalie.favre3@bluewin.ch

Absents ou excusés :

Voie F, Parole, Compagna, Le Caré, Association des Familles Monoparentales, CTAS, Pro-Filia.

1. Accueil , introduction et déroulement de l'assemblée constitutive (Geneviève BORDRY, Nathalie FAVRE)

- Colette FRY (Centre LAVI) mentionne la nécessité de prévoir un organe de révision et de nommer des vérificateurs de comptes.

2. Présentation de la Charte (Dominique FROIDEVAUX)

- La charte du nouveau collectif est présentée à l'assemblée.
- La charte formalise plusieurs discussions tenues auparavant et met en avant les valeurs communes décidées par le collectif afin d'être cohérents sur un positionnement externe.
- L'action des associations est ancrée dans l'engagement social au service de la cité.
- Les valeurs communes sont proposées (voir charte).
- Les associations critiquent la mise en œuvre de la LIAF mais acceptent le principe de transparence.
- Le but du nouveau collectif est de faciliter les rapports entre les associations et les pouvoirs publics.
- Question de Martine CHAPONNIERE (SOS Femmes) : «Qu'est ce qu'un partenariat favorable ? » Il est expliqué que c'est un partenariat favorisant l'ensemble des missions décidées et que le terme « favorable » a été choisi afin de ne pas répéter « constructif ». Il est décidé de garder le terme partenariat et d'enlever le mot « favorable ».

3. Vote

- La charte est votée et acceptée à l'unanimité (2 voix possibles par association).
- Pas d'abstention, pas d'opposition
- Ont voté (20 associations) : Solidarité F , SOS Femmes, Lestime, Camarada, APAJ, La Main Tendue, CCSI, CGV , Aspasia, Centre LAVI , Le Bateau GE, Pro Senectute, l'Orangerie, l'Accueil de Nuit, Rien ne va plus, Pro Juventute, l'Arcade 84, F-Info, Caritas, Centre Social Protestant.

4. Présentation des statuts du collectif (Alain BOLLE)

- Les statuts sont lus à l'assemblée
- Laetitia CARRERAS (CCSI) suggère d'utiliser un langage épique pour la rédaction des statuts
- Alain RIESEN (Arcade 84) –Article 9 : Afin de mieux assurer la circulation et la transmission de l'information, il est suggéré que les membres du comité s'engagent pour 2 ans au minimum (une année est trop courte pour un engagement significatif). Proposition de remplacer le terme « élu » par « s'engage ».
Article 3 : faire connaître les missions et les buts des associations membres, dans leur diversité, au grand public et aux autorités.
Article 9/b : formaliser les modalités salariales et sociales du/de la secrétaire associatif/ve.

5. Vote

- Les statuts sont votés et acceptés à l'unanimité (2 voix possibles par association).
- Pas d'abstention, pas d'opposition
- Ont voté (20 associations) : Solidarité F , SOS Femmes, Lestime, Camarada, APAJ, La Main Tendue, CCSI, CGV , Aspasia, Centre LAVI , Le Bateau GE, Pro Senectute, l'Orangerie, l'Accueil de Nuit, Rien ne va plus, Pro Juventute, l'Arcade 84, F-Info, Caritas, Centre social protestant.

6. Adhésion des membres et montant de la cotisation

- Un montant de CHF 100.- par association est fixé

7. Vote

- Le montant de CHF 100.- est voté et accepté à l'unanimité (2 voix possibles par association).
- Pas d'abstention, pas d'opposition
- Ont voté (20 associations) : Solidarité F , SOS Femmes, Lestime, Camarada, APAJ, La Main Tendue, CCSI, CGV , Aspasia, Centre LAVI , Le Bateau GE, Pro Senectute, l'Orangerie, l'Accueil de Nuit, Rien ne va plus, Pro Juventute, l'Arcade 84, F-Info, Caritas, Centre social protestant.

8. Election d'un Comité

Se présentent comme candidats pour le comité

- Alain Riesen
- Dominique Froidevaux
- Maurice Gardiol
- Judith Saulmier
- Beatrice Cortellini
- Pierre Yves Guyet
- Leandra Waldvogel

Se présentent comme comme vérificateurs (trices) aux comptes

- Alain Bolle
- Lydia Schneider (suppléante)

9. Vote

- La liste des membres du comité, du vérificateur des comptes et de sa suppléante telle que mentionnée dans le point 8 est votée et acceptée à l'unanimité (2 voix possibles par association).
- Pas d'abstention, pas d'opposition
- Ont voté (20 associations) : Solidarité F , SOS Femmes, Lestime, Camarada, APAJ, La Main Tendue, CCSI, CGV , Aspasia, Centre LAVI , Le Bateau GE, Pro Senectute, l'Orangerie, l'Accueil de Nuit, Rien ne va plus, Pro Juventute, l'Arcade 84, F-Info, Caritas, Centre social protestant.

10. Choix du nom du Collectif

- Proposition est faite d'appeler le collectif : CAPAS (Collectif d'Associations Pour l'Action Sociale)
- Contreproposition faite par Maurice GARDIOL (Camarada) : Collectif d'Associations Privées d'Action Sociale. Il est cependant mentionné que par définition une association est forcément privée, sinon on parlerait de fondation publique. Le terme association privée est donc redondant. La contreproposition est finalement retirée.
- Geneviève BORDRY suggère le nom : CAP-AS. Proposition soutenue par 4 autres membres d'associations.

11. Vote

- Le nom de CAPAS est finalement choisi à l'unanimité (2 voix possibles par association).
- Pas d'abstention, pas d'opposition
- Ont voté (20 associations) : Solidarité F , SOS Femmes, Lestime, Camarada, APAJ, La Main Tendue, CCSI, CGV , Aspasie, Centre LAVI , Le Bateau GE, Pro Senectute, l'Orangerie, l'Accueil de Nuit, Rien ne va plus, Pro Juventute, l'Arcade 84, F-Info, Caritas, Centre social protestant.

12. Présentation du poste salarié de secrétaire associatif-ve (Alain Riesen)

- L'objectif de ce point est d'approuver le principe de la création du poste
- Un arbitrage et une discussion supplémentaire seront nécessaires ultérieurement afin de déterminer les aspects plus pratiques, et notamment le financement du poste
- Proposition de financement :
 - A) 0.125% de la masse salariale des associations
 - B) 0.15% de la masse salariale des associations

(sur la base du tableau existant listant les masses salariales des associations présentes dans le collectif)

- Alain BOLLE (CSP) mentionne que le collectif dispose à ce jour de CHF 3'700 + 12'198.94 qui pourront servir à financer partiellement ce poste. Il mentionne aussi que pour les grosses associations, le financement de ce poste représentera une somme conséquente qui sera susceptible de poser problème sur le long terme, dans la mesure aussi où le CSP fait partie d'autres faitières. Alain BOLLE ne s'oppose pas au poste mais mentionne que la dimension du financement sera à discuter.
- Laetitia CARRERAS (CCSI) mentionne que 0.15% de la masse salariale pourraient être difficiles à dégager pour le CCSI
- Maurice DEMONT (Pro Senectute) mentionne qu'il doit discuter cette question avec son comité, mais que dans la mesure où une grande partie des fonds de Pro-Senectute (90%) proviennent de la confédération, il sera potentiellement difficile de défendre cette idée.
- Alain RIESEN (Arcade 84) rappelle que la raison d'être du collectif est la promotion de valeurs communes et la défense des budgets des associations qui seront probablement de plus en plus difficiles à défendre dans le futur à cause des effets de

la crise. Il souligne que le poste de secrétaire associatif-ve sera nécessaire afin d'assurer l'ampleur de la défense de ces points

- Une variante avec 3 ou plus d'options est suggérée pour le financement du poste
- Alain BOLLE suggère que le comité planche sur une nouvelle formule
- Le délai décidé est le 3 septembre. La discussion sera reprise dans la réunion du 28 juin 2012
- Colette FRY (Centre LAVI) demande comment le salaire proposé pour un poste à 40 % a été calculé car il semble élevé. Il est convenu que ce point devra être révisé

13. Vote

- La création d'un poste de secrétaire associatif-ve est décidée à l'unanimité (2 voix possibles par association).
- Pas d'abstention, pas d'opposition
- Ont voté (20 associations) : Solidarité F , SOS Femmes, Lestime, Camarada, APAJ, La Main Tendue, CCSI, CGV , Aspasia, Centre LAVI , Le Bateau GE, Pro Senectute, l'Orangerie, l'Accueil de Nuit, Rien ne va plus, Pro Juventute, l'Arcade 84, F-Info, Caritas, Centre social protestant.

14. Divers

- Laetitia CARRERAS (CCSI) présente le travail d'investigation sur le report de charges qui est actuellement mené par Christyl VASSEROT, sous sa supervision et celle d'Alain SIMONIN.
- Christyl VASSEROT rappelle qu'elle est actuellement en train de réunir l'information sur la question et procédera à la rédaction du rapport dans le courant de l'été
- Maurice GARDIOL (Camarada) présente un point de situation sur le processus de la constituante
- La prochaine réunion du collectif CAPAS aura lieu le 28 juin à 08h30. Lieu reste à déterminer.